

**PROGRAMME FEDERATEUR « AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE »
Appel à propositions de recherche 2006**

Décembre 2006

1- FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Titre du projet

CONflits d'usage et de Voisinage dans les Espaces Ruraux et périurbains (quand les conflits durent...)

Acronyme

COVER

Résumé court

Les conflits d'usage et de voisinage de long terme sont des révélateurs des processus de mutations des espaces ruraux et périurbains. Nous nous proposons, par une approche pluridisciplinaire, de tester le lien entre ces conflits, repérés et analysés dans dix zones du territoire français, et les changements des modes de développement (évolutions des modes et structures de gouvernance, bouleversement des compositions et des relations entre groupes d'acteurs, rupture dans les représentations et actes techniques)

Responsable du projet

| | | | | | | | |
|-------------------------|---|-------|-------|-----------------|--------------|--------|-----------------|
| Civilité (M, Mme, Mlle) | | Titre | DR | Nom | TORRE | Prénom | André |
| Adresse électronique | torre@inapg.inra.fr | | Tel | 06.86.87.80.93. | | Fax | 01.44.08.16.57. |
| Etablissement | INRA | | | | | | |
| Unité (nom complet) | Science pour l'action et le développement : activités, produits et territoires (SADAPT) | | | | | | |
| Département | Science pour l'action et le développement (SAD) | | | | | | |
| N° d'unité | 1048 | | | | | | |
| Directeur d'unité | François LEGER | | | | | | |
| Adresse | INRA-SADAPT, INA P-G, 16 rue Claude Bernard, | | | | | | |
| Code Postal | 75 231 | | Ville | Paris cedex 05 | | | |

Ce projet fait-il partie des projets labellisés (ou en cours de labellisation) par un pôle de compétitivité (ou par plusieurs, en cas de projet interpôle) ?

Oui [] Non [X]

Si oui, nom du pôle ou des pôles :

Axe(s) thématique(s)¹ auquel le projet se rattache :

| | |
|--------------|--|
| Thématique 1 | 3.3. Le devenir de l'agriculture, enjeu de processus multiples d'interaction |
|--------------|--|

Principales disciplines associées au projet :

| | |
|--------------|---------------------|
| Discipline 1 | Economie |
| Discipline 2 | Sociologie |
| Discipline 3 | Géographie |
| Discipline 4 | Psychologie sociale |

Mots clés libres associés au projet (5 maximum)

| | |
|----------|--|
| Français | Conflits, long terme, mutations, élargissement social, élargissement spatial |
| Anglais | Conflicts, long term, mutations, social enlargement, spatial enlargement |

¹ Cf. « Les thématiques de recherche », partie 3 de l'appel 2006

PADD 2006 - COVER

Equipes de recherche participantes (équipe 1 = équipe du responsable du projet) :

| Equipe n° | Nom du correspondant principal | Prénom | Titre ou grade + organisme employeur | Discipline | Etablissement | Département de recherche (le cas échéant) | Unité | Nom et Prénom du Directeur de l'unité |
|-----------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------------|------------|-----------------------------|---|------------|---------------------------------------|
| 1 | TORRE | André | DR2 | Economie | INRA | SAD | SADAPT | LEGER François |
| 2 | CARON | Armelle | IR2 | Economie | ENGREF-CEMAGREF-ENITAC-INRA | Gestion des territoires (CEMAGREF) | METAFORT | JOSIEN Etienne |
| 3 | PAOLI | Jean-Christophe | IR2 | Economie | INRA | SAD | LRDE | BOUCHE Rémy |
| 4 | LAVAUD | Valérie | MC | Géographie | CNRS | SHS | ESPACE | CHARRE Joël |
| 5 | KIRAT | Thierry | CR1 | Economie | CNRS | SHS | IRIS | BIDOU Catherine |
| 6 | BOUBA OLGA | Olivier | MC | Economie | Université de Poitiers | | CRIEF-TEIR | LEONARD Jacques |

PADD 2006 - COVER

Autres partenaires :

| Partenaire n° | Nom du correspondant principal | Prénom | Fonction | Organisme | Sigle Organisme | Ville | Pays |
|---------------|--------------------------------|----------|---------------------------------------|---|-----------------|-------|--------|
| 1 | LAUDIER | Isabelle | Responsable de l'Institut CDC | Institut Caisse des dépôts pour la recherche | ICDC | Paris | France |
| 2 | MUNOZ-PEREZ | Brigitte | Responsable de la cellule Etudes & R. | Cellule Etudes et recherches, Direction des affaires civiles et du sceau. Ministère de la justice | CER-DACS | Paris | France |
| 3 | COSTILLE | Julien | Chef du service Collectivités | SAFER d'Ile-de-France | SAFER IDF | Paris | France |

PADD 2006 - COVER

Durée du projet : 24 mois 36 mois

Nombre de personnes-mois² mobilisées pour toute la durée du projet :

| Chercheurs et enseignants-chercheurs permanents | Post doctorants déjà recrutés | Doctorants déjà recrutés | Ingénieurs et techniciens permanents | Personnes à recruter |
|---|-------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| 147 | | 30 | 84 | 30 |

² Nombre de personnes x nombre total de mois de travail sur le projet.

Résumé du projet

La recherche ici proposée poursuit l'objectif d'intégrer le temps long à l'analyse des conflits. Les conflits de long terme, qui s'inscrivent dans la durée et ressurgissent alors que l'on pouvait penser qu'ils avaient trouvé une solution, constituent, au regard du développement durable, un point aveugle à éclairer. Nous faisons l'hypothèse qu'ils sont les révélateurs de mutations qui touchent à la durabilité des systèmes économiques, sociaux et écologiques et remettent en cause leur fonctionnement. Les modes et structures de gouvernance en place, les relations entre groupes d'acteurs, les actes techniques et projets d'aménagement, les décisions judiciaires ou administratives, les représentations des acteurs, se révèlent inadaptés à la régulation de ces mutations, surtout quand elles impliquent des irréversibilités fortes. Il s'ensuit des processus d'adaptation et de résistance, qui provoquent des conflits de longue durée.

Notre travail sera fondé sur deux hypothèses :

- **la distinction conflits de court terme** (associés à des changements faibles) **et de long terme** (associés à des mutations importantes) ;
- **l'intérêt présenté, en termes de développement durable, par les conflits de long terme**, qui révèlent des mutations touchant à la durabilité des systèmes locaux et remettent en cause leur fonctionnement.

Les conflits de court terme se caractérisent par une durée de vie courte ; une résolution du conflit ou des procédures de *loyalty* ; des solutions à visée immédiate ; des impacts sociaux limités ; des impacts spatiaux limités ; une influence limitée sur les représentations sociales ; un maintien des règles de gouvernance locale et des modalités de résolution des tensions.

Les conflits de long terme se caractérisent par une durée de vie longue ; des phases de récurrence et de résurgence des oppositions ; des solutions impliquant une reconfiguration des structures de gouvernance et des équilibres entre les groupes d'acteurs locaux ; la mise en œuvre de nouveaux projets d'infrastructures et actes techniques ; une incertitude sur les modalités d'action à venir, incertitude qui demande un temps long pour arriver à un accord ; un élargissement de la sphère d'action au niveau social ; un élargissement de la sphère d'action au niveau spatial ; une influence durable sur les représentations sociales ; un changement des règles d'actions et de négociation, voire de gouvernance territoriale. Ils présentent un intérêt particulier en termes de développement durable parce que 1) Les choix effectués, les options prises, les nouvelles modalités de gouvernance mises en place pendant ou suite à ces conflits engagent les générations futures ; 2) Leur complexité intrinsèque (sociale et spatiale) conduit à une remise en question des modes de résolutions simples, à un changement des modes d'organisation et de gouvernance territoriale.

Le travail ici proposé cherchera à vérifier les hypothèses suivantes :

- **les conflits de long terme sont des indicateurs et des révélateurs des mutations fortes des systèmes locaux ;**
- **ils sont l'occasion d'importantes recompositions des équilibres entre groupes d'acteurs locaux et provoquent ainsi des changements dans les modes et structures de gouvernance ;**
- **ils sont suivis ou s'accompagnent de décisions, de projets et d'actes techniques qui engagent durablement les acteurs ;**

Nous utiliserons un dispositif de recherche et d'observation des conflits associant différentes disciplines (économie, géographie, psychologie sociale, sciences juridiques, sociologie) **pour réaliser un travail fondé sur quatre entrées :**

- enquêtes de terrains menées à dire d'experts
- analyse de la presse quotidienne régionale
- analyse des sources juridiques
- analyse des interactions entre les protagonistes prenant part au conflit

Nous travaillerons sur 10 terrains (PNR des Mts d'Ardèche, Pays Voironnais, CC de Montrevel, Hte Corse, Estuaire de la Seine, Estuaire de la Loire, Auvergne, Ile de France, Poitou-Charentes, Littoral Languedoc - Roussillon), **choisis pour leur représentativité des types d'espaces ruraux et périurbains français et pour la diversité des situations liées aux problématiques de développement durable**

Le programme de recherche se déroulera en deux phases

- **Un travail typologique visant à la construction d'indicateurs du lien entre conflits et mutations des systèmes** : réalisation d'une base de données des conflits d'usage et de voisinage, typologie des conflits visant à les classer en grandes catégories et en particulier à isoler les conflits de long terme de ceux de court terme, premier test de notre question de recherche (les conflits de long terme correspondent-ils à des mutations lourdes des systèmes locaux ?).
 - **Un travail spécifique, mené sur 6 terrains présentant un intérêt particulier en termes de durabilité.**
- Nous procéderons à une analyse approfondie des caractéristiques des conflits de long terme**, à partir

d'enquêtes de terrains, d'analyses statistiques du contentieux et de monographies de dossiers, d'études de la position des conflits dans l'espace et de leur impact en termes de valeur foncière. **Nous choisirons également, pour chacun des terrains, un conflit de long terme emblématique**, afin de procéder à une étude des modalités de cristallisation, d'élargissement, de recadrage et de pérennisation, ainsi que des nouvelles règles, modalités et structures de gouvernance, des changements de régulation ou des luttes de pouvoir, des solutions techniques et des projets d'infrastructures.

Les résultats attendus sont :

- une **caractérisation des conflits d'usage et de voisinage sur la base de différentes méthodes d'analyse et de repérage**
- **une comparaison - synchronique - entre les zones étudiées**
- **l'élaboration d'une base de données sur les conflits d'usage et de voisinage** dans les espaces ruraux naturels et périurbains français. **Il s'agira de la première base de données sur les conflits d'usage et de voisinage construite en France**
- **l'établissement d'une distinction entre conflits de long terme et conflits de court terme**
- **la mise en relation des conflits de long terme avec un changement des modes de gouvernance et d'action au niveau local.**

3- DESCRIPTION DU PROJET

- A. **Problématique et objectifs scientifiques poursuivis ; indiquer notamment, en l'argumentant, le positionnement par rapport au développement durable et par rapport à l'appel 2006, tant en ce qui concerne « L'esprit des recherches attendues » que « Les thématiques de recherche »³.**

I. Contexte et objet

Les espaces ruraux, naturels et périurbains apparaissent aujourd'hui comme des réceptacles importants de tensions en raison de leur caractère multifonctionnel. En effet, ils servent de support à trois types de fonctions, qui induisent des usages concurrents et, partant, des divergences et des oppositions entre les acteurs économiques et sociaux locaux : une fonction économique ou de production, une fonction résidentielle et récréative, et une fonction de conservation. Les usagers de l'espace rural ou périurbain (agriculteurs, artisans, employés, professions libérales... entreprises ou services de l'Etat, anciens et nouveaux ruraux, touristes, habitants des périphéries des villes) sont porteurs de visions différentes, voire contradictoires, et s'opposent alors souvent sur l'utilisation de ce dernier comme sur son développement et les voies permettant d'y parvenir.

Ces tensions, de toutes natures, peuvent se transformer en conflits ; toutefois, l'essor des relations conflictuelles dans les campagnes et les zones périurbaines françaises, souvent présumé, reste peu prouvé dans les faits. En effet, alors que les « problèmes » liés aux questions de voisinage et de multi-usages de l'espace sont jugés importants, voire centraux, dans les procédures de gouvernance locale ou territoriale, rares sont aujourd'hui les travaux portant sur les conflits dans les espaces naturels, ruraux et périurbains. Les recherches contemporaines mettent plutôt l'accent sur les procédures de concertation et de négociation au niveau local et présentent un grand intérêt en terme de gouvernance territoriale car elles s'essayent à dégager les pistes de la coopération entre groupes d'acteurs porteurs d'intérêts divergents, et tentent de mettre en évidence des outils de gouvernance. Toutefois, elles font le plus souvent abstraction d'une connaissance approfondie des conflits et reposent généralement sur des hypothèses ad hoc ou sur une vision idyllique des relations locales, empreintes d'un désir de communication et de coopération.

Il nous semble pourtant que l'analyse des processus de coordination, ainsi que la définition d'outils de gouvernance pouvant être mis en place au niveau local, nécessitent de disposer d'une connaissance approfondie des conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels, ruraux et périurbains, des modalités de leur émergence et de leur expression, de leurs caractéristiques, de leurs caractères génériques et idiosyncrasiques, ainsi que de leurs modalités de pilotage et/ou de résolution.

En effet, les injonctions sociales et politiques et la multifonctionnalité des territoires imposent aux acteurs des mondes ruraux et périurbains de se concerter pour utiliser l'espace, gérer l'environnement, les paysages et les productions, et contribuer ainsi à différencier les territoires. Ce rapprochement crée des interactions, de nombreux désaccords, des tensions, voire des conflits et des crises entre les acteurs. Ces interactions et tensions entre acteurs locaux sont constitutives des modalités de gouvernance des territoires. De plus, les conflits jouent un rôle de révélateur des évolutions qui traversent les espaces ruraux et périurbains : à chaque nouveauté ou innovation vont correspondre des résistances, qui vont partager les acteurs locaux en autant de parties prenantes favorables ou opposées à ces nouvelles actions ou formes d'organisation.

C'est dans le but de mieux connaître, comprendre et analyser les conflits qui traversent les espaces ruraux (et périurbains) que nous proposons un programme de recherche sur les conflits d'usage et de voisinage, programme mené conjointement par différentes équipes pluridisciplinaires appartenant à des organismes de recherche publique (INRA, CNRS, Engref, Enitac, INA-PG, Universités Paris Dauphine, de Montpellier et de Poitiers). Ce programme, qui consiste à étudier les conflits au sérieux de près, est délibérément construit sur des fondements empirico-déductifs et se donne pour objectif d'analyser les modalités d'émergence, le déroulement et les tentatives de résolution des conflits au sein de l'espace français. Il est fondé sur une série d'études empiriques, menées sur différentes zones, choisies pour leur caractère représentatif de la variété des territoires français.

La recherche ici proposée poursuit l'objectif d'intégrer le temps long à l'analyse des conflits. En effet, nos travaux ont montré que de nombreux conflits ont une histoire longue ; ils s'inscrivent dans la durée et ressurgissent alors que l'on pouvait penser qu'ils avaient trouvé une solution (par exemple après

³ Cf parties 2 et 3 de l'appel 2006

avoir été tranchés par les tribunaux ou avoir fait l'objet d'une intervention des pouvoirs publics, ou encore après un accord entre les parties prenantes).

Ces conflits, du fait de leur persistance et de leur résurgence, constituent, au regard du concept de développement durable, un point aveugle qu'il s'agit d'éclairer. Nous faisons l'hypothèse qu'ils **sont les révélateurs de mutations qui touchent à la durabilité des systèmes économiques, sociaux et écologiques et remettent en cause leur fonctionnement.**

Les modes et structures de gouvernance en place, les relations entre groupes d'acteurs, les actes techniques et projets d'aménagement, les décisions judiciaires ou administratives, les représentations des acteurs, se révèlent inadaptés à la régulation de ces mutations, surtout quand elles impliquent des irréversibilités fortes. Il s'ensuit des processus d'adaptation et de résistance, qui provoquent des conflits de longue durée.

Pendant que les conflits durent, les mutations s'installent et changent en profondeur les configurations des systèmes locaux. Les conflits de long terme se poursuivent pendant le temps (long) de la remise en ordre en profondeur des règles et des structures de gouvernance, ainsi que des alliances et des équilibres de pouvoir.

Ce projet se positionne par rapport aux points 2.2., 2.4. et 2.5. de l'esprit des recherches attendues et du point 3.3. des thématiques de recherche de l'appel à propositions de recherche.

II. Notre définition des conflits

Loin d'être considérés comme pathologiques du point de vue de l'ordre social et devant donc faire l'objet de résolutions systématiques, les conflits sont ici entendus comme l'expression des forces motrices des relations sociales, des dynamiques institutionnelles et des changements socio-techniques. Ce sont de bons indicateurs des mutations. **Révélateurs des évolutions sociales, techniques et économiques des sociétés, de la nouveauté et des innovations, les conflits manifestent les oppositions qu'elles suscitent, les discussions autour de leur mise en place, leur (non) acceptabilité éventuelle, ainsi que les procédures de gouvernance qui se mettent en place et se transforment sous l'influence de ces dynamiques de changement.**

Les conflits apparaissent souvent comme une possibilité de prise de parole pour des catégories d'acteurs qui peuvent être négligés par les structures de gouvernance ou dans les arbitrages rendus. **C'est la raison pour laquelle nous n'opposons pas les dynamiques de conflits et de résolution, mais les appréhendons plutôt comme relevant d'un même processus de gouvernance, caractérisé par l'alternance de phases conflictuelle et de phases d'apaisement.**

Cette dynamique conflictuelle, quand elle s'inscrit dans le temps long, apparaît comme créatrice de nouvelles relations, de nouvelles régulations et de nouvelles formes d'organisations locales. On ne saurait, dès lors, ni dissocier l'apparition du phénomène conflictuel de l'analyse de ses formes, ni présumer une autonomie excessive ou un caractère systématique des modalités de sortie des conflits. Pour l'ensemble de ces raisons, il nous semble préférable de parler de gestion ou de pilotage des conflits que de modalités de résolution.

Nous nous appuyons, dans ce travail, sur une définition des conflits d'usage et de voisinage reposant sur trois éléments :

1) la distinction entre conflits et tensions. Porteuses d'un sens plus général que le conflit, les tensions sont courantes dans les relations interpersonnelles ou au sein des groupes d'acteurs. Elles peuvent se produire sans être synonymes de conflits ou de suites dommageables et s'élever ou retomber sans que la crise apparaisse. **La notion de conflit traduit le passage d'un seuil qualitatif, qui correspond à l'engagement des parties dans la relation conflictuelle** et a pour but de crédibiliser leurs positions. L'engagement possède une double fonction : fournir un signal clair aux autres parties prenantes de la relation (je suis disposé à m'affronter) et se contraindre soi-même à s'engager dans la voie que l'on a indiquée. Il implique un coût, de nature monétaire ou hédonique, et peut prendre différentes formes :

- * le recours en justice (demande de jugement par les tribunaux) ;
- * la publicisation (différend porté devant des instances publiques ou des représentants des services de l'Etat) ;
- * la médiatisation (différend porté devant les médias, presse, radio, télévision...) ;
- * les voies de faits ou la confrontation verbale, la destruction de biens ou d'infrastructures ;

* la production de signes (panneaux interdisant un accès, barrières...).

2) l'inscription dans le territoire. Les conflits d'usage et de voisinage sont une sous-catégorie de l'ensemble plus général des conflits présentant la particularité d'entretenir un lien fort avec le territoire :

* ils **sont liés à la dimension spatiale**, au sens où ils reposent sur une base physique, se déroulent entre voisins (entreprises, exploitations agricoles, particuliers...) et prennent naissance autour de biens supports matériels (le sol, l'eau) ou immatériels (l'air, dans le cas de pollutions), qui impliquent tous des propriétés de localisation ;

* ils **s'inscrivent dans un cadre institutionnel**, au sens où ils sont déterminés à la fois par les jeux des instances locales et supra-locales, et par les règles qu'elles introduisent (dimensions juridiques et réglementaires et participations des institutions à la vie locale).

3) la matérialité. Les conflits auxquels nous nous intéressons sont liés à une matérialité d'actes réalisés ou anticipés. Les oppositions de personnes ou de groupes se réfèrent à des objets concrets, à des actes techniques en cours ou à venir, et se traduisent par des actions concrètes.

III. Hypothèses de travail

Notre travail sera fondé sur les deux hypothèses suivantes :

- on doit faire une distinction entre deux catégories de conflits, respectivement les conflits de court terme (associés à des changements faibles) et les conflits de long terme (associés à des mutations importantes) ;

- les conflits de long terme présentent un intérêt particulier en termes de développement durable car ils révèlent des mutations qui touchent à la durabilité des systèmes locaux et remettent en cause leur fonctionnement. En effet, ces mutations provoquent des résistances et des recompositions. Pendant que les conflits durent, les mutations dont ils sont l'expression s'installent et changent en profondeur les configurations des systèmes locaux. **De plus, certains changements prennent un caractère irréversible (pollutions durables, infrastructures lourdes), si bien que les conflits auxquels ils donnent naissance s'inscrivent également dans le long terme.**

La distinction entre conflits de court terme et conflits de long terme repose sur les éléments suivants :

Les conflits de court terme se caractérisent par :

- une durée de vie courte
- une résolution du conflit ou des procédures de *loyalty* (même si l'une des parties prenantes se sent lésée par la solution trouvée elle ne poursuit pas son action conflictuelle)
- des solutions à visée immédiate : compensation économique, indemnisation de dommages, arrêt des nuisances
- des impacts sociaux limités (ces conflits restent confinés aux personnes parties prenantes des actions d'engagement conflictuel initial)
- des impacts spatiaux limités (ces conflits restent confinés à leur zone de départ)
- une influence limitée sur les représentations sociales
- un maintien des règles de gouvernance locale et des modalités de résolution des tensions.

Les conflits de court terme ne réclament pas d'édiction de nouvelles règles, de nouvelles formes de gouvernance ou d'actes techniques en rupture avec le passé. Ils ne remettent pas en cause les équilibres des structures de gouvernance locales. Leur règlement n'implique pas de manière décisive ou durable les décisions futures des acteurs ni les processus de développement.

Les conflits de long terme se caractérisent par :

- une durée de vie longue
- des phases de récurrence et de résurgence des oppositions. Le conflit ne trouve pas de résolution définitive, ou se traduit par des procédures d'*exit* (les parties prenantes se sentant lésées quittent le territoire ou la zone en question)
- des solutions qui impliquent une reconfiguration des structures de gouvernance et des équilibres entre les groupes d'acteurs locaux habituels, la mise en œuvre de nouveaux projets d'infrastructures et actes techniques, ainsi qu'une incertitude sur les modalités d'action à venir, incertitude qui demande un temps long pour arriver à un accord (p. ex temps nécessaire à l'acquisition de capacités d'expertise complexes)
- un élargissement de la sphère d'action au niveau social (ces conflits s'élargissent à des acteurs plus nombreux ou appartenant à des groupes sociaux différents de ceux mobilisés au début des opérations).

- un élargissement de la sphère d'action au niveau spatial (le conflit se généralise à une zone plus large, dans laquelle se retrouvent les mêmes types de préoccupations ou de questionnements)
- une influence durable sur les représentations sociales
- un changement des règles d'actions et de négociation, voire de gouvernance territoriale, pour trouver une solution durable qui nécessite du temps pour être élaborée et négociée.

Les conflits de long terme occupent une place essentielle dans les évolutions et les dynamiques des systèmes locaux :

- **non seulement ils transforment les systèmes mais également les modalités de gouvernance territoriale, car ils ont un impact à la fois sur les structures de gouvernance et sur les actions entreprises ;**
- **ce sont des bons indicateurs de l'évolution des systèmes, ainsi que des opérateurs de changement ;**
- **ils passent par des opérations de recadrage**, qui contribuent à leur donner une ampleur plus large qu'à l'origine. Ce faisant, ils changent de nature en se raccordant explicitement à des mots d'ordre de portée générale ou à des préoccupations de nature sociétale, qui assurent leur extension et le succès de leur mode de concernement. Les différends portent souvent sur des procédures de planification des espaces comme les plans d'aménagement et de développement durable, contestations visant des infrastructures ayant un impact durable, réorganisation ou relocalisation d'activités sources de nuisances...
- **ils ont une tendance forte à réapparaître, à rebondir**, alors même que l'on pouvait penser qu'ils avaient été tranchés (par les tribunaux, par les pouvoirs publics, par des accords entre parties...). Ils impliquent une mobilisation et un engagement nouveau de la part des acteurs concernés, tant en direction des tribunaux que dans l'argumentation mobilisée. Ils réclament souvent de nouvelles formes de gouvernance.

Les conflits de long terme présentent un intérêt particulier en termes de développement durable, pour deux raisons :

- 1) **Les choix effectués, les options prises, les nouvelles modalités de gouvernance mises en place pendant ou suite à ces conflits engagent les générations futures**
- 2) **Leur complexité intrinsèque (à la fois sociale et spatiale) conduit à une remise en question des modes de résolutions simples, à un changement des modes d'organisation et de gouvernance territoriale.**
- 3) **Les procédures ad hoc mises en place dans le but de favoriser l'acceptabilité sociale de projets ou d'infrastructures ayant un impact sur le développement durable sont en fait des arènes où se posent et se développent les relations conflictuelles**

IV. Question de recherche

Le travail ici proposé cherchera à vérifier les hypothèses suivantes :

- **les conflits de long terme sont des indicateurs et des révélateurs des mutations fortes des systèmes locaux ;**
- **ils sont l'occasion d'importantes recompositions des équilibres entre groupes d'acteurs locaux et pour cette raison provoquent des changements dans les modes et structures de gouvernance ;**
- **ils sont suivis ou s'accompagnent de décisions, de projets et d'actes techniques qui engagent durablement les acteurs ;**
- **donnent-ils naissance à des modes de gouvernance qui impliquent la durabilité (prise en compte de la réversibilité, action en amont des problèmes, ciblage du territoire du problème et des recadrages, gouvernance participative) ? Dans quelle mesure sont pris en compte des critères de durabilité tels qu'assurer le développement économique, sociétal et environnemental des populations et des territoires sans tomber dans une forme de sanctuarisation des espaces et de leurs aménités ?**

V. Disciplines engagées

L'interdisciplinarité apparaît comme nécessaire pour aborder les phénomènes complexes qui constituent les différentes facettes de la relation conflictuelle et font intervenir de multiples facteurs relevant tout à la fois des niveaux individuel, collectif et institutionnel. Pour cette raison, notre programme de recherche mobilise les disciplines suivantes :

- **les sciences juridiques** pour les dimensions institutionnelles et réglementaires, l'utilisation des tribunaux pour la révélation ou les tentatives de résolution des conflits, l'analyse des catégories d'usagers de la justice et des types d'argumentations et règles juridiques mobilisées ;
- **l'économie et la sociologie** (en particulier la sociologie interactionniste et des réseaux) pour les facteurs de contexte économique et social, l'analyse des modalités de coordination et la mise en réseau des acteurs, les engagements et leurs conséquences, ainsi que pour la valorisation de la relation entre intensité des conflits et prix du foncier ;
- **la géographie** pour l'analyse de la dimension géographique des conflits et leur inscription dans l'espace, l'étude des phénomènes de contiguïté, de voisinage et de superposition ;
- **la psychologie sociale** pour la prise en compte des dimensions comportementales, des facteurs de stratégie et de représentations, la constitution de groupes de référence dans les conflits et la constitution de réseaux d'acteurs locaux.

B. «Etat de l'art» du sujet et de la problématique abordés ; bibliographie ; apport des différentes disciplines au projet et contribution scientifique originale du projet ; réflexivité critique vis-à-vis des concepts, outils et méthodes utilisés

A l'exception d'un concernement plutôt faible du côté des sciences économiques (voir pourtant Commons, 1934, ou Carrier, 1993), **les recherches portant sur les conflits sont légion, qu'il s'agisse de la sociologie** - avec, par exemple, les travaux de Simmel (1992), Weber, Touraine (1978), Freund (1983) ou Coser (1982) - **de la psychologie sociale** - avec les études de Lewin (1948), Stephenson (1981), Touzard (1977) - **des sciences politiques** - Duclos (1998) - **de la gestion** - Mermet (1992), Faure et al. (1998), Gobeli (2001), Michel (2003) - **de la géographie et l'aménagement** - Cadène (1990), Charlier (1999), Dziedzicki (2001) - **ou des spécialistes de la polémologie** – Boulding (1962), Bouthoul (1976).

De plus, **une place toute particulière doit être réservée à deux courants d'analyse qui, par leur nature instrumentale, transcendent les approches disciplinaires**. Il s'agit tout d'abord de **la théorie des jeux**, utilisée aussi bien en sociologie, en économie et en psychologie qu'en théorie de la guerre, pertinente pour l'analyse d'une forme particulière de conflit qui relève de la relation de face à face entre deux acteurs, en dehors de toute possibilité de confrontation violente ou de débat (Rapoport, 1960). Toute différente est **l'approche en termes de résolution des conflits** (*conflict resolution*), résolument engagée dans le soutien à l'action et qui a pour objectif d'assister les parties prenantes d'un conflit dans leur négociation, mais avant tout de les aider à explorer les causes du conflit ainsi que les stratégies de changement dans le système qui a engendré ce dernier (Jeong, 1999).

Toutefois, **peu de travaux ont été menés dans le but d'analyser des conflits liés à l'espace**, même si de nombreuses recherches mettent en avant, depuis quelques années, l'importance des tensions ou des oppositions entre usages de l'espace. Ces dernières présentent généralement une double caractéristique. D'une part, elles ne mettent pas en avant la dimension conflictuelle ou, quand c'est le cas, insistent avant tout sur les modalités d'évitement ou de résolution des conflits. D'autre part, ces travaux se penchent peu sur les caractéristiques spatiales des conflits et les spécificités des conflits d'usage et de voisinage. Le rapport entre conflits et espace est donc encore peu investigué.

Notons que **deux catégories de développements de l'analyse économique proposent**, en dépit de limites certaines, **des éléments mobilisables pour l'étude des relations conflictuelles et de leur dynamique**.

- il s'agit tout d'abord des **travaux portant sur l'internalisation des effets externes**, *i.e.*, sur les moyens d'obliger l'agent à l'origine de l'activité produisant des effets délétères sur l'activité de tiers à en tenir compte dans son calcul économique, qui peut être appréhendée comme une voie de résolution des tensions et conflits générés par l'existence d'interactions négatives entre les activités d'acteurs localisés. Deux catégories de solutions sont envisagées par la littérature. Dans la perspective pigouvienne de l'économie du bien-être, l'instauration d'une taxe sur l'activité à l'origine de l'effet externe négatif permet de rejoindre une situation optimale d'un point de vue collectif. Il faut y ajouter le système de permis à polluer négociables, instrument de politique environnementale répondant à la difficulté, pour l'autorité de régulation, de déterminer le montant de taxe efficace (Dales 1968) et qui ne diffère pas substantiellement de l'instauration d'une taxe (Boisvert, Caron, Rodary 2005). Coase (1960) met en question cette légitimité de l'interventionnisme public et montre la possibilité d'existence d'une solution librement négociée entre les parties prenantes, solution qui consiste dans le versement, par le pollueur, d'un dédommagement à la victime, ou par le pollué, d'une compensation au pollueur en contrepartie d'une réduction de la nuisance.

- il s'agit ensuite de **l'approche développée par Hirschman (1970, 1995) dans le cadre du tripode exit, voice ou loyalty**, qui rejoint les travaux menés en économie publique locale sur le vote avec les pieds (Tiebout, 1956). Cette approche, qui n'est pas spécifiquement dédiée à l'analyse des conflits et de

leurs modes de résolution, apporte des éclairages importants sur les comportements d'acteurs confrontés, au niveau local, à des situations contraires à leurs attentes ou à leurs projets, et qui subissent donc une contrainte. Hirschman identifie trois cas, qui définissent autant de solutions et d'issues à une tension qui s'installe entre des parties opposées : *loyalty* consiste à accepter la décision prise, même si elle est considérée comme non valable, et à « jouer le jeu » en silence ; *exit* consiste à abandonner le terrain à son adversaire (*i.e.* se délocaliser et changer d'espace ou de territoire, solution également appelée du vote avec les pieds) ; *voice* consiste à s'opposer, de manière légale ou illégale, à la décision prise et à la contester en prenant la parole ou en donnant de la voix (opposition et engagement dans le conflit).

Ces différentes recherches restent, jusqu'à présent, peu mobilisées dans le champ d'analyse du Développement Durable (DD), qui a émergé au cours des années 80 au croisement d'origines multiples et au carrefour de plusieurs traditions intellectuelles (Godard 1994 ; Vivien 2001, 2005). Pourtant, l'une des particularités de cette notion popularisée dans le cénacle des institutions Onusiennes est de mêler étroitement les registres de la science et de l'action (le développement durable apparaît d'abord comme une notion politique). Si l'on peut considérer qu'il s'agit d'une idéologie (« mise en forme des idées au service de l'action », Godard 2001), reste à lui donner un contenu normatif et scientifique (Theys 2001, Vivien 2005), d'où une vaste littérature, principalement économique, nourrie des controverses sur ses définitions concurrentes - croissance versus développement versus décroissance, soutenabilité forte versus faible... (Godard 2001, Vivien 2005).

Dans le registre de l'action, le DD est devenu, depuis la fin des années 90, un référentiel incontournable des politiques publiques (Aubertin & Vivien 2006, Angeon & Caron 2004), **en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire** (cf. loi d'orientation et d'aménagement et de développement durable des territoires de juin 1999 – loi n°99-533 et la loi d'orientation agricole de 1999 – loi n°99-574 sur les CTE), **et de l'urbanisme** (loi solidarité et renouvellement urbain de 2000 – loi n°2033-590 énonçant les conditions d'un développement urbain durable. L'adoption d'une stratégie nationale de développement durable, juin 2003), déclinée en programmes d'actions sectoriels, ainsi que l'introduction dans la constitution d'une charte de l'environnement (mars 2005) renforcent le rôle référent ou de principe d'action politique de la notion de DD.

Cela est particulièrement le cas au niveau local ou territorial, ou la notion de DD apparaît constitutive de nouveaux principes d'action politique, avec l'affirmation d'une logique de « gouvernement local » et la généralisation de la contractualisation et de la concertation (Muller 1990, 1995 ; Duran & Thoenig 1996). La participation à l'élaboration et à la décision publique de l'ensemble des acteurs partie prenante publics et privés, autrement dit la logique de co-construction ou de négociation de la décision, apparaît en effet comme un élément central dans la déclinaison territoriale du DD (voir les travaux consacrés aux Agendas 21). Ce dernier est devenu indissociable de la notion de gouvernance, parfois qualifiée de « quatrième pilier » du DD (Chautard *et al.*, 2003), des références qui constituent de nouveaux modes de légitimation pour les acteurs publics et privés des territoires ruraux et une « ressource rhétorique » stratégique pour recomposer les jeux institutionnels et sociaux (Godard, 1994, 2002).

Par ailleurs, **les déclinaisons locales du développement durable donnent également lieu à différents accords issus de négociations et concertations autour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux**. Ces accords sont le plus souvent inscrits dans un contexte particulier, dans le cadre de scènes locales spécifiques, parfois fondé sur l'exclusion de certains acteurs (Beuret 2006, Billaud 2000). On peut s'interroger sur la « durabilité » de ces compromis négociés, le plus souvent largement ambivalents, qui participent de la gouvernance territoriale (Dupuy *et al.* 2003).

Au-delà de la référence aux fameux trois piliers du développement durable (durabilité écologique, viabilité économique et sociale) **et l'étude des tensions et des conflits dont leur articulation problématique est porteuse, on peut s'accorder pour concevoir qu'est fondamentalement en jeu, au niveau local, la prise en compte du temps long propre aux rapports avec les générations futures**. C'est sur cette idée que certains auteurs ont tenté de fonder un « théorème de la localité » (Camagni *et al.*, 1998), qui définit les normes de l'action des politiques de développement durable en se fondant sur l'idée que l'intervention au niveau local est d'autant plus pertinente que le problème est lui-même local, la proximité de l'action se justifiant par la proximité au problème. Cette approche, critiquable au nom de la notion d'optimum économique spatial (Olson 1969), retrouve l'idée que des problèmes environnementaux de portée globale (changement climatique, altération de la couche d'ozone...) ne rendent pas inutiles, bien au contraire, la mise en œuvre d'actions au niveau local (Mollard, Torre, 2004).

Références citées

Aubertin C. & Vivien F-D (dir.), 2006, *Le développement durable, enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, IRD & La documentation Française.

- Beuret J-E., 2006, *La conduite de la concertation pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, Paris, L'Harmattan.
- Billaud, J-P., 2000, La gestion du territoire dans un cadre négocié : réflexions à partir du cas des marais de l'Ouest, *Comptes rendus de l'Académie de l'Agriculture Française*, vol.86, n°2, 73-84.
- Boisvert V., Caron A., Rodary E., 2005, Privatiser pour conserver ? Petits arrangements de la nouvelle économie des ressources avec la réalité, *Revue Tiers Monde*, XLI, 177, 61-83.
- Boulding K.E., 1962, *Conflict and Defence: A General Theory*, New York and London, University Press of America.
- Bouthoul G., 1976, *Essai de polémologie*, Paris, Denoël.
- Cadène P., 1990, L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits, *Etudes Rurales*, 118-119, 235-267.
- Camagni R., Capello R., Nijkamp P., 1998, Towards Sustainable City Policy: an Economy-Environment Technology Nexus, *Ecological Economics*, 24, p. 103-118.
- Carrier B., 1993, *L'analyse économique des conflits : éléments d'histoire des doctrines*, Publ. de la Sorbonne, Paris.
- Charlier B, 1999, *Géographie des conflits environnementaux depuis 1974*, Thèse pour le doctorat de Géographie, Université de Pau.
- Chautard C., Villalba G., et Zuideau B., 2003, Gouvernance locale et Développement durable, *Développement Durable et Territoires*, 2003, disponible sur <http://developpementdurable.revues.org>.
- Coase R. H., 1960, The problem of social cost, *Journal of Law and Economics*, II, 3, 1-44.
- Commons J.R., 1950, *The Economics of collective action*, University of Wisconsin Press.
- Coser L.A., 1982, *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF.
- Dales J.H., 1968, *Pollution Property and Prices. An essay in Policy Making and Economics*, Univ. of Toronto Press.
- Dupuy C., Leroux I., Wallet F., 2003, Conflits, négociation et gouvernance territoriale, *Droit et Société*, n°54, 377-397.
- Dziedzicki J.-M., 2001, *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : Quelle place pour les processus de médiation ?*, Thèse pour le doctorat d'aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, Tours.
- Duran P. & Thoenig JC, 1996, L'Etat et la gestion publique territoriale, *Revue française de sciences politiques*, 46, (4), 606-629.
- Faure G.O., Mermet L., Touzard H., Dupont C., 1998, *La négociation, Situations et problématiques*, Paris, Nathan.
- Freund J., 1983, *Sociologie du Conflit*, PUF, Paris.
- Godard O., 1994, Le développement durable : paysage intellectuel, *Natures Sciences Société*, 4, vol.2, 309-322.
- Godard O., 2002, L'inscription économique du développement durable, *Les Cahiers Français*, n°306, 52-56.
- Godard O., 2001, Le développement durable et la recherche scientifique, ou la difficile conciliation des logiques de l'action et de la connaissance, in Jollivet M. (éd.), *Le développement durable de l'utopie au concept*, Paris, Elsevier.
- Hirschman A.O., 1995, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard.
- Jeong H.W., 1999, Conflict management and resolution, in Kurtz L. (ed), *Encyclopaedia of Violence, Peace and Conflict*, Academic Press, Vol.1, pp.389-400.
- Lewin K., 1948, *Resolving Social Conflicts*, New York, Harper & Row.
- Mermet L., 1992, *Stratégies pour la gestion de l'environnement*, Paris, L'Harmattan.
- Michel C., 2003, *L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*, Thèse de Doctorat de Sciences de l'Environnement, ENGREF Paris.
- Mollard A., Torre A., 2004, Proximity, territory and localized sustainable management: an introduction to new features and relations, *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n°3, p. 221-236.
- Muller P., 1990, *Les politiques publiques*, Paris, PUF.
- Muller P., 1995, Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde, in Faure A. et al. (éd.), *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, 153-179.
- Olson M., 1969, Strategic Theory and its Applications – The Principle of 'Fiscal Equivalence': the Division of Reponsabilities among Different Levels of Government, *American Economic Review*, vol. 59, p. 479-487.
- Rapoport A., 1960, *Fights, games, and debates*, University of Michigan Press, Ann Arbor.
- Schelling T., 1960, *The Strategy of Conflict*, Harvard University Press, MA.
- Simmel G., 2003 (pour la dernière édition), *Le conflit*, Belval, Les éditions Circé/poche.
- Stephenson G. M., 1981, Intergroup bargaining and negotiations, in Turner J.C. et Giles H. (éds.), *Intergroup Behaviour*, Oxford, Basil Blackwell.
- Theys J., 2003, La gouvernance, entre innovation et impuissance. Le cas de l'environnement, *Développement Durable et Territoires*, disponible sur <http://developpementdurable.revues.org>.
- Tiebout Ch., 1956, A pure theory of local expenditures, *Journal of Political Economy*, 6, Octobre, 416-424.
- Tir J. et Diehl P., 2002, Geographic dimensions of enduring rivalries, *Political Geography*, 21, 263-286.
- Touraine A., 1978, *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
- Touzard H., 1972, *La médiation et la résolution des conflits*, Paris, PUF.
- Vivien F-D., 2001, Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps, in Jollivet M. (éd.), *Le développement durable de l'utopie au concept*, Paris, NSS & Elsevier, 19-60.
- Vivien F-D., 2005, *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, Coll. Repères.

C. Résultats attendus et leur pertinence du point de vue de la contribution de l'agriculture aux objectifs de développement durable

Ce projet a pour objectif d'établir le statut des conflits d'usage et de voisinage de long terme en tant que révélateurs des mutations fortes des systèmes locaux, afin d'en faire un indicateur de ces mutations. Nous faisons l'hypothèse que les conflits de long terme sont l'occasion d'importantes recompositions des équilibres entre groupes d'acteurs locaux et qu'ils provoquent des changements dans les modes de gouvernance, qu'ils se traduisent par des changements d'équilibre des structures de gouvernance, et qu'ils sont suivis ou s'accompagnent de décisions, de projets et d'actes techniques qui engagent durablement les acteurs.

Les résultats attendus sont de cinq ordres :

- **caractérisation des conflits d'usage et de voisinage sur la base de différentes méthodes d'analyse et de repérage.** Il s'agit, à partir des méthodes d'analyse du contentieux juridique, de la presse quotidienne régionale et des entretiens à dire d'acteurs, de repérer les conflits d'usage, de les caractériser, et d'en faire une typologie à partir d'éléments tels que les origines, les acteurs les causes invoquées, les lieux, la durée... **Ce résultat doit contribuer à une meilleure compréhension des conflits qui traversent actuellement les espaces ruraux et périurbains.**

- **comparaison - synchronique - entre les zones étudiées, à une double échelle :** comparaison des profils de la conflictualité de chacun des terrains étudiés et comparaison géographique de conflits identiques du point de vue de leur objet afin d'identifier d'éventuels effets de contexte dans les modes de déroulement. **Ce résultat doit contribuer à une meilleure compréhension de la géographie des conflits et de leurs facteurs de localisation,** sur la base de zones géographiques choisies pour leur caractère représentatif de la diversité des situations rencontrées sur le territoire français.

- **élaboration d'une base de données sur les conflits d'usage et de voisinage** dans les espaces ruraux naturels et périurbains français. Cette base permettra de croiser nos données sur les conflits et leurs tentatives de leur résolution avec des éléments de contextualisation (données "froides" : données démographiques, sociales, économiques, politiques, institutionnelles, structurelles - réseaux), et de procéder à la représentation cartographique des conflits. **Il s'agira de la première base de données sur les conflits d'usage et de voisinage construite en France.**

- **établissement d'une distinction entre conflits de long terme et conflits de court terme.** Cette distinction s'appuiera sur des éléments de durée des conflits (temps long, résurgence...) mais aussi d'élargissement de leur concernement social et spatial, ainsi que de changement des modes et des structures de gouvernance, et d'influence durable sur les représentations sociales. **Ce résultat doit contribuer à l'explicitation de la relation entre types de conflits et types de développement (linéaire lié aux conflits de CT ou en rupture lié aux conflits de LT).**

- **mise en relation des conflits de long terme avec un changement des modes de gouvernance et d'action au niveau local.** Les conflits de long terme constituent des indicateurs des profondes mutations qui touchent aussi bien les modes et structures de gouvernance, que l'agencement des groupes et des dispositifs locaux et les actes techniques. Les conflits durent et perdurent tant que les nouveaux modes de gouvernance ne sont pas établis. **Ce résultat doit permettre de lier les conflits de long terme aux changements des modes de gouvernance et d'action dans les espaces ruraux et périurbains.**

D. Description du projet : étapes, méthodologie, outils, données, terrains...

I. Les outils de la recherche : le dispositif d'identification et d'observation des conflits

Nous nous proposons d'utiliser notre dispositif de recherche et d'observation des conflits associant différentes disciplines (économie, géographie, psychologie sociale, sciences juridiques, sociologie). Il s'agit de recueillir des données et des indications fiables sur les conflits, leurs modes de résolution, et la mise en réseau des acteurs locaux, ainsi que sur les modes et structures de gouvernance et les actes techniques mis en place au niveau local. **Ce dispositif repose, pour chacun des terrains repérés, sur différentes opérations devant être menées en parallèle ou de manière séquentielle selon les cas. Quatre entrées sont privilégiées, qui associent toutes plusieurs disciplines de recherche :**

- **les enquêtes de terrains menées à dire d'experts.** Ces enquêtes sont réalisées auprès des institutions publiques locales (élus locaux, maires, conseillers généraux et régionaux, responsables de l'intercommunalité...), des institutions de l'environnement et d'usagers de la nature (DIREN, FRAPNA, Associations locales de défense de la nature ou liées à l'environnement, Fédération de chasseurs/pêcheurs et leurs associations locales, ADEME, DRIRE ...), de la sphère de la forêt et de l'agriculture (ONF, CRPF, SAFER, Chambres d'agriculture, DDAF, DRAF, Syndicats agricoles, agriculteurs), de la représentation socioprofessionnelle en dehors du champ agricole (Chambres des métiers et de commerce, Club d'entrepreneurs), des aménageurs (DDE, Agence de l'eau, Syndicat d'électrification), des autres services de l'Etat (préfectures des départements et SGAR, sous-préfecture), voire d'autres informateurs (journalistes de la presse locale...). Chaque interview donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu et d'une analyse des conflits relatés suivant une grille permettant de renseigner : types d'événements, types d'usages, types d'acteurs, arguments mobilisés, déclenchement, évolution, résolution éventuelle, localisation, caractéristiques sectorielles, caractéristiques géographiques...

- **l'analyse de la presse quotidienne régionale.** Il s'agit de dépouiller les éditions régionales de la presse généraliste sur deux années. Une liste des articles présentant des cas de conflictualité est établie, avec date, titre de l'article et localisation dans le journal et un résumé de chaque article sera réalisé. Les données ainsi obtenues sont ensuite dépouillées et analysées, à l'aide d'une grille de lecture qui recoupe celle utilisée pour les interviews de personnes ressources : types d'événements, types d'usages, types d'acteurs, arguments mobilisés, déclenchement, évolution, résolution éventuelle, localisation, caractéristiques sectorielles, caractéristiques géographiques... Ces traitements n'ont pas de visée quantitative et ne visent pas non plus la représentativité des situations conflictuelles. Ils relatent simplement un type précis d'événements, à savoir ceux relayés par la presse locale et mis à disposition de l'opinion publique. Par leur accessibilité, les données qui y figurent sont également un complément efficace à celles recueillies par ailleurs, par voie d'enquête notamment.

- **l'analyse des sources juridiques.** Concernant les documents issus des tribunaux, il s'agit tout d'abord d'analyser les données statistiques nationales produites par le ministère de la justice dans le domaine du droit civil (responsabilité civile, propriété immobilière) et du droit pénal (atteintes à l'environnement), afin d'avoir une connaissance générale de la répartition géographique et par domaine des grandes masses. Nous procédons par la suite à une exploitation de la base de données *Lamyline*, qui comprend l'intégralité des jugements des cours d'appel administratives, du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation. Cette base permet de formuler des requêtes par mots-clés sur des corpus de décisions judiciaires numérisés, qui peuvent faire l'objet d'analyses de statistique textuelle et ou être le support pour un codage statistique à l'échelle nationale et sur une période longue (trente ans). Enfin, dans un troisième temps, nous sélectionnerons quelques tribunaux locaux auprès desquels un travail sur dossier par collecte directe de décisions pourrait être entrepris. Des analyses de statistique descriptive et des analyses lexicales de ces différents documents collectés seront réalisées afin d'élaborer des 'profils contentieux' des terrains retenus.

- **l'analyse des interactions entre les protagonistes prenant part au conflit.** Cette partie de la recherche se fixe deux objectifs. Le premier vise à comprendre les raisons des conflits de long terme et les mécanismes qui assurent leur pérennité. Le second cherche à identifier par quels processus des conflits, à l'origine circonscrits socialement et spatialement, prennent de l'ampleur. Pour répondre à ces premières questions, deux types d'investigation qualitative sont développés. Le premier se concentre sur des territoires ciblés dont les options de développement sont controversées, et prend en compte l'ensemble des parties prenantes aux conflits. Le second type d'investigation s'intéresse plus directement aux stratégies que les individus protagonistes des conflits développent les uns vis-à-vis des autres d'une part, et en direction du monde social, associatif et politique environnant d'autre part. Des enquêtes directes auprès des résidents, des responsables associatifs et politiques locaux sur la base d'entretiens intégrant histoire de vie, systèmes relationnels et formes d'engagement au niveau local seront développées lors de ce volet. En outre, les conflits entre les différents acteurs ne trouvent pas seulement leur reflet au travers de la presse et de l'activité des tribunaux. Ils sont aussi concrètement portés sur la place publique dans des lieux de concertation et de discussion (réunions publiques diverses) dont la fonction est de rechercher l'acceptabilité sociale des projets controversés par les différents protagonistes. Nous nous intéresserons aux aspects procéduraux de ces réunions : types de relations entre les acteurs en termes de positionnement social et de pouvoir, règles plus ou moins explicites de la négociation (distributive ou intégrative) modalités d'exercice du pouvoir (pouvoir de coercition ou de récompense, basé sur la légitimité, la compétence ou l'identification). Nous examinerons également les modalités de prises de décision (à la majorité, à l'unanimité, « en coulisses »). Enfin, nous nous intéresserons au contenu de ces réunions : arguments mis en avant, repris et entendus (y compris les ceux qui ne rencontrent aucun écho), nature des décisions, type de groupes déterminants dans les prises de décisions. Nous procéderons par l'analyse de différents matériaux

d'observation (enregistrements, comptes-rendus divers de réunions), analyse qui sera approfondie par la réalisation d'entretiens individuels permettant de rendre plus explicites différents paramètres (motivations des protagonistes, rôle des relations de type résiliaire entre les acteurs au niveau local).

II. Les terrains

Nous envisageons de travailler sur 10 terrains d'étude. Ces terrains sont choisis à la fois pour leur représentativité des différents types d'espaces ruraux et périurbains français et pour la diversité des situations liées aux problématiques de développement durable. Ils sont donc représentatifs de la diversité du territoire national (villes, espaces ruraux, périurbain ; Sud, Nord, Est, Ouest ; littoral, montagne, plaines ; zones à forte démographie, zones peu peuplées ; zones industrielles, agricoles, résidentielles, de loisir...), ainsi que de questions qui se posent aussi bien en termes environnementaux (pollutions, pression entropique, protection du littoral, ville durable, qualité de l'eau...), sociaux (mobilités, ségrégation, pauvreté, précarité...) que de durabilité économique (question foncière, développement local, non développement, progression résidentielle...)

1) Sept terrains déjà étudiés dans le cadre de travaux antérieurs ou parallèles menés par notre équipe, qui feront l'objet d'approfondissements. (Ces terrains sont en particulier travaillés dans le cadre du programme Andycote de l'ANR)

- Terrain 1. PNR des Monts d'Ardèche : *un espace naturel reconnu, dans lequel se produisent des tensions autour de l'aménagement*
- T.2. Pays Voironnais : *une zone périurbaine caractérisée par une forte pression foncière*
- T.3. Communauté de Communes de Montrevel : *une zone caractérisée par des problèmes liés à l'intensification de l'agriculture et le développement industriel*
- T.4. Haute Corse ; Cortenais et Balagne : *des zones respectivement de montagne et du littoral caractérisées par une forte pression touristique*
- T.5. Estuaire de la Seine : *une zone caractérisée par des problèmes d'encombrement liés au port de Rouen et par des problèmes de ruissellement érosif sur les bassins versants*
- T.6. Estuaire de la Loire : *une zone caractérisée par des problèmes de protection de la biodiversité, et de quantité et de qualité de l'eau*
- T.7. Auvergne : Puy de Dôme : *une zone caractérisée par des variétés d'usage de l'espace et par une interpénétration des activités industrielles et de nature. Il s'agit du premier département français en matière de mise en culture en plein champ de plantes génétiquement modifiées.*

2) Trois nouveaux terrains, n'ayant jamais fait l'objet de recherches sur les conflits et nécessitant une recherche totalement nouvelle seront investis.

- T.8. Ile de France (Plaine de Versailles) : *une zone caractérisée par des problèmes de gestion de l'agriculture urbaine*
- T.9. Poitou-Charentes (Bassin versant de la Charente) : *une zone caractérisée par des problèmes de gestion quantitative (irrigation) et qualitative (pollutions industrielle, agricole, urbaine) de la ressource en eau*
- T.10. Littoral Languedoc - Roussillon (Zones humides) : *une zone littorale, caractérisée par des problèmes d'urbanisme sauvage et de conservation des activités traditionnelles de pêche et d'aquaculture.*

III. Le programme de recherche

Notre programme de travail implique une structuration en deux phases.

Phase 1. Un travail typologique, mené sur les 10 terrains d'étude

Le travail mené sur ces dix terrains visera à la construction d'indicateurs du lien entre les conflits et les mutations des systèmes (T 1. Monts d'Ardèche, T 2. Pays Voironnais, T.3. CC de Montrevel, T.4. Haute Corse, T.5. Estuaire de la Seine, T.6. Estuaire de la Loire, T.7. Auvergne, T.8. Ile de France, T.9. Poitou-Charentes, T. 10 Littoral Languedoc - Roussillon)

Sur chacun de ces 10 terrains, nous procéderons aux investigations suivantes :

a) la réalisation d'une base de données des conflits d'usage et de voisinage. Cette base de données comprendra les éléments suivants :

- localisation du conflit
- usages concernés

- facteur déclencheur
 - histoire du conflit
 - modes d'engagement
 - acteurs et groupes d'acteurs concernés
 - ampleur du conflit
 - modes de publicisation
 - extension du concernement social
 - extension du concernement spatial
 - mode de pilotage ou de résolution
 - modes de gouvernance locale
- + des données de cadrage général sur les zones concernées et les modalités et structures de gouvernance

b) à partir de cette base de données, sera établie une première typologie des conflits visant à les classer en grandes catégories et en particulier à isoler les conflits de long terme de ceux de court terme.

c) un premier test de notre question de recherche (les conflits de long terme correspondent-ils à des mutations lourdes des systèmes locaux ?). On cherchera en particulier, en exploitant les résultats de notre base de données, à établir le degré de corrélation entre les conflits de long terme et les changements de modes de gouvernance et de pilotage mis en œuvre au niveau local, ainsi qu'avec les solutions techniques retenues.

Phase 2. Un travail spécifique, mené sur 6 terrains qui présentent un intérêt particulier en termes de durabilité

Ce travail concernera des terrains choisis parce qu'ils sont porteurs d'un enjeu fort en termes de développement durable, enjeu sur lequel sera réalisé un focus particulier. Nous retiendrons ici de manière spécifique des conflits de long terme, dont nous procéderons à une analyse approfondie. **Des zones d'étude ont d'ores et déjà été identifiées mais la localisation précise des focus fait partie intégrante du programme proposé. La définition se fera en fonction de l'ancienneté du conflit, ainsi que du caractère crucial et représentatif de l'état de conflictualité de la zone d'étude.**

Les terrains retenus, ainsi que leurs problématiques particulières, sont les suivants :

- T.4. Haute Corse : *Problématique du non développement (durable ?) (On fera un focus particulier sur les questions foncières)*
- T.5. Estuaire de la Seine : *Importance des pollutions de toutes natures (focus particulier sur le ruissellement érosif agricole et les problèmes de ressource en eau dans le Pays de Caux)*
- T.6. Estuaire de la Loire : *Problèmes de biodiversité et de qualité de la ressource en eau (focus particulier sur le cas du lac de Grandlieu : oppositions agriculteurs - défenseurs de l'environnement - visiteurs)*
- T.8. Ile de France : *Questions des villes et processus d'urbanisation durables (focus particulier sur la conservation de l'agriculture périurbaine face à l'urbanisation)*
- T.9. Poitou-Charentes : *Gestion de la pénurie et des excédents d'eau (focus particulier sur l'approvisionnement en eau des populations permanentes et touristiques)*
- T. 10 Littoral Languedoc - Roussillon : *Conservation des usages traditionnels (focus sur processus de cabanisation et durabilité des pratiques halieutiques)*

Pour chacun de ces 6 terrains :

a) nous procéderons à une analyse approfondie des caractéristiques des conflits de long terme, à partir d'enquêtes de terrains (sociologues, psychosociologues), d'analyses statistiques du contentieux et de monographies de dossiers (sociologues et économistes du droit), d'études de la position des conflits dans l'espace (géographes) et de leur impact en termes de valeur foncière (économistes).

b) nous choisirons, pour chacun des 6 focus repérés ci-dessus, un type de conflit de long terme emblématique. Ces conflits feront l'objet d'un traitement particulier :

- **étude des modalités de cristallisation, d'élargissement, de recadrage et de pérennisation** (analyse des scénarios de la conflictualité et de l'agrégation des intérêts particuliers) ;
- **étude des nouvelles règles, modalités et structures de gouvernance** associées ou générées par ces conflits, **des changements de régulation ou des luttes de pouvoir** au sein des groupes considérés, **des solutions techniques et des projets d'infrastructures.**

E. Organisation et conduite du projet :

- E1. Décrire l'organisation générale du projet sous forme de « work packages » en indiquant, pour chacun, ses objectifs, son responsable, les équipes impliquées et les principaux participants, son calendrier, son contenu (tâches), les résultats attendus et les « deliverables » ; un « work package » spécifique devra porter sur la coordination du projet.

WP 1. Coordination et animation scientifique du projet (Responsable : A. Torre. Participants : L. Bossuet, R. Melot, J.C. Paoli)

La coordination et l'animation scientifique du projet seront avant tout réalisées par les membres de l'UMR SAD-APT, sous la direction de A. Torre, assistés par J.C. Paoli. Les tâches à réaliser seront de deux ordres. 1) Il s'agira de coordonner les différents groupes de travail, qu'il s'agisse des work packages, des collectifs disciplinaires ou des équipes participantes. Nous procéderons par la tenue de réunions trimestrielles, auxquelles viendront s'ajouter des contacts par l'intermédiaire de communications à distance (internet, vidéo-conférences) ; 2) Il s'agira également de réaliser l'animation scientifique du programme, ce qui impliquera, outre les réunions trimestrielles sus-citées, la circulation d'une lettre trimestrielle faisant le bilan des avancées du programme et diffusée à l'ensemble des participants, ainsi que la création d'un site web, dans lequel seront présentées ces informations et qui permettra de mettre à disposition des participants du projet les documents les plus récents.

WP 2. Mise en place de la base de données sur les conflits (Responsable : R. Melot. Participants : P. Chauchefoin, Th. Kirat, A. Torre, CDD informatique)

La mutualisation des données d'enquête collectées par les différentes méthodes empiriques mobilisées (entretiens et questionnaires, analyse des sources juridiques et de la presse quotidienne régionale) passera par la constitution d'une base de données des différents conflits recensés. L'organisation concrète de cet outil consistera à définir une grille de variables informant à la fois sur les modalités d'observation des conflits enquêtés et sur leurs caractéristiques principales : localisation, objet principal et accessoire du conflit, type d'acteurs concernés, durée de vie des conflits,... Outre la visée pratique de favoriser la discussion et l'échange d'informations entre les participants au travers d'un format commun, ce travail de systématisation aura également pour fonction de fournir des éléments nécessaires à la construction d'une typologie. Le produit que constituera la base de données (fichier access) sera alimenté et géré par une personne responsable recrutée en CDD (6 mois) : possibilités d'extraction ciblées à la demande des participants, statistiques descriptives et analyse des données.

WP 3. Typologie des conflits (Responsable : J.C. Paoli. Participants : M. Ehrlich, A. Caron, A. Cadoret, L. Bossuet, O. Bouba Olga)

A partir de l'exploitation de la base de données, un certain nombre de caractéristiques des conflits seront isolées en fonction des variables récurrentes. Elles donneront lieu à l'élaboration d'une classification typologique appliquée à chaque conflit, qui visera 1) à isoler les conflits de court terme et de long terme 2) à en préciser de manière fine les déterminants. Cette typologie des conflits aura également pour but de repérer les modes de gouvernance associés aux conflits, afin de baliser les interprétations possibles du lien entre formes de conflictualité de long terme ou rémanentes d'une part et changements des modes et structures de gouvernance et des actes techniques d'autre part. Il s'agira également d'identifier, dans les focus particuliers, des conflits emblématiques, afin de préparer la phase 2 de travail. La typologie constituera une grille d'analyse commune dont la pertinence sera testée à l'occasion de l'approfondissement des 6 terrains de la phase 2.

WP 4. Mise à niveau des terrains (Responsable : A. Caron. Participants : P. Chauchefoin, V. Lavaud, Ph. Jeanneaux, A. Torre, C. Rialland)

Ce groupe de travail remplit une double fonction. Dans un premier temps, l'objectif sera de remettre à niveau les 3 terrains (Ile de France, Poitou-Charentes, Languedoc Roussillon) sur lesquels le recensement des conflits n'a pas encore été effectué, en y appliquant les méthodes de recensement déjà réalisées par ailleurs. Cette homogénéisation des zones d'étude sera encadrée par des réunions de travail à l'occasion desquelles les participants ayant une expérience sur les 7 zones déjà explorées exposeront de manière détaillée la méthodologie utilisée précédemment (analyse de la presse, sources juridiques, entretiens) et discuteront des résultats obtenus. Il s'agira par la suite de réaliser le bilan des travaux, des analyses et interprétations réalisées à propos des 7 terrains sur lesquels des éléments d'information ont déjà été réunis et de les rassembler sous une forme comparable. Un document de synthèse formulera des propositions concernant les thématiques à cibler pour l'analyse des zones retenues pour l'analyse en profondeur des conflits de long terme.

WP 5. Jeux d'acteurs et interactions (Responsable : L. Bossuet. Participantes : M. Ehrlich, S. Rouleau, CCD sociologie)

Il s'agit, sur la base des deux WP précédents, d'affiner la connaissance des conflits et de leurs modes de résolutions en mettant l'accent sur la dimension sociale et les relations entre acteurs. Des territoires caractérisés par la superposition de conflits distincts et installés dans la longue durée, seront privilégiés pour l'analyse. Deux types d'enquêtes complémentaires seront développés à cette fin. Le premier type d'enquête (enquêtes qualitatives basées sur des entretiens portant sur les réseaux sociaux et les récits de vie) visera à définir la genèse et le déroulement des conflits, à travers les discours tenus par les acteurs concernés et l'analyse des options retenues dans leur double dimension technique et sociale. Une attention particulière sera portée aux effets des interventions extérieures au territoire étudié. Le second type d'enquête, circonscrit aux scènes de négociation, cherchera à préciser les arguments, les stratégies et les alliances développées par les différentes parties prenantes des conflits de long terme et les motifs de ces décisions. Le résultat attendu est la détermination de profils d'acteurs en fonction de leurs registres d'arguments socioculturels et économiques, de leurs engagements, et des conséquences des jeux développés. On contribuera ainsi à l'analyse des modalités d'émergence d'innovations sociales ou techniques. Ce travail sera réalisé sur trois zones : Poitou-Charentes, Estuaire de la Loire et Ile-de-France.

WP 6. Usages du droit (Responsable : Th. Kirat. Participants : Ph. Jeanneaux, R. Melot, CDD économie)

Sur le plan de l'analyse du recours au tribunal, une série d'études statistiques ciblera au sein du contentieux judiciaire et administratif des types d'affaires intéressant la problématique des conflits d'usage, et impliquant des problématiques en termes de développement durable : environnement, aménagement, urbanisme, utilité publique... Dans le prolongement de l'exploitation de la base de données Lamy (décisions des cours d'appel administratives et du Conseil d'Etat) sur les dix terrains réalisée durant la phase 1, un travail sur dossiers judiciaires directement auprès des tribunaux sera mené sur l'ensemble des 6 terrains sélectionnés pour l'analyse approfondie des conflits de long terme. Ce travail sur dossiers aboutira à la constitution d'une base de données spécifique, qui fera l'objet d'une exploitation statistique. Les variables renseignées (chances de succès suivant les domaines juridiques et les types d'usagers du tribunal, les catégories d'autorités et d'actes administratifs mis en cause, les procédures utilisées) permettront de préciser les profils de conflits.

WP 7. Approches spatiales (Responsable : V. Lavaud. Participantes : A. Cadoret, S. Darly, C. Rialland, CDD géographie)

L'objectif de décryptage et de représentation des conflits sera réalisé sur la base de modélisations spatiales. Parmi les nombreux modèles utilisés par les géographes, nous en retiendrons trois pour représenter les conflits d'usage : la cartographie, les chorèmes et l'analyse spatiale. La cartographie aide à la compréhension des phénomènes spatiaux ; nous l'utiliserons pour analyser les aspects quantitatifs (nombre de contentieux, etc.) et qualitatifs (typologie, médiatisation, etc.) des conflits. La combinaison de plusieurs informations qui se superposent (fond de cartes, photographies aériennes, limites administratives, zonage des usages, localisation du conflit...) justifie l'utilisation d'un Système d'Informations Géographiques. Nous mobiliserons les chorèmes pour représenter la complexité du territoire (ses dynamiques et ses structures) à l'aide de formes géométriques. La compréhension des dynamiques spatiales des situations d'opposition nous conduira enfin à proposer une analyse spatiale des réseaux sociaux, représentés en termes de théorie des graphes. Ce travail sera réalisé sur trois zones : Languedoc-Roussillon, Estuaire de la Loire, Ile de France.

WP 8. Impacts sur la valeur du foncier (Responsable : B. Zuindeau. Participants : Ph. Jeanneaux, A. Torre, CDD économie)

Le travail ici proposé consistera à analyser les relations entre conflits et prix du foncier. Cette relation est d'une double nature selon les zones étudiées. Dans les zones convoitées, où les acteurs luttent pour l'usage des terres (ex : zone littorale méditerranéenne), la valeur immobilière est positivement liée au nombre et au volume des conflits et les prix diminuent à mesure que l'on s'éloigne du lieu de conflit. Dans les zones repoussoirs, dans lesquelles le sol fait l'objet d'une dépréciation (ex : zone polluée ou à proximité d'une nuisance), la valeur immobilière est négativement liée au nombre et au volume des conflits et les prix augmentent à mesure que l'on s'éloigne du lieu de conflit. Nous analyserons cette relation en mettant en relation deux éléments : les informations sur le nombre et le volume des conflits issues de notre base des conflits, et les informations sur les prix du foncier, issues des bases de données des sources notariales. Nous testerons cette relation sur la base d'un modèle de prix hédoniques, fondé sur une équation du type : Valeur immobilière = Fonction (caractéristiques du bien, caractéristiques de la zone, intensité des Conflits, distance aux conflits). Nous pourrions ainsi établir le lien entre les évolutions des prix du foncier et les conflits d'usage et de voisinage dans trois zones : Ile de France, Haute Corse et Seine Maritime.

PADD 2006 - COVER

E2. indiquer la contribution de chaque équipe à la mise en œuvre du projet (tâches prises en charge par chaque équipe) et les modalités de coordination entre les différentes équipes ;

Synopsis des Work Packages (en nombre de personnes / mois)

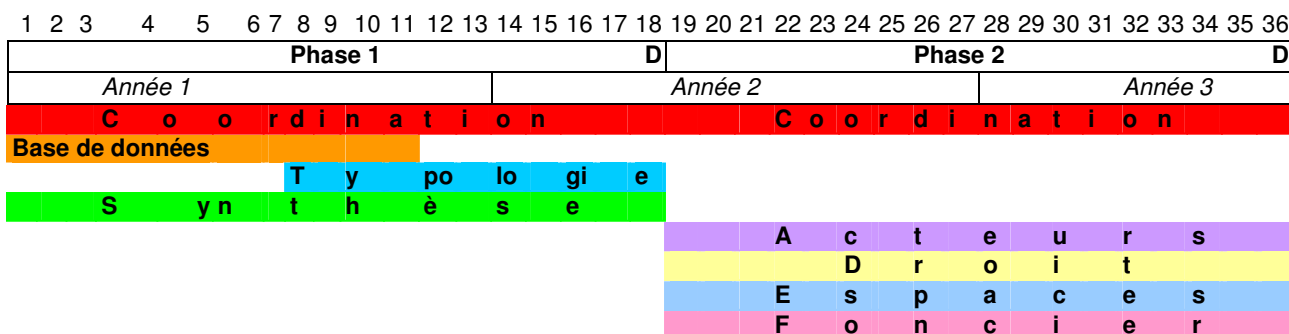
| | WP1 Coordination | WP2 Base de données | WP3 Typologie | WP4 Synthèse | WP5 Acteurs | WP6 Usages du droit | WP7 Approches spatiales | WP8 Impact foncier |
|----------------------|---------------------|------------------------|------------------|-----------------|----------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Equipe 1 SADAPT | 19 | 21 | 12 | 5 | 30 | 3 | 20 | 22 |
| Equipe 2 METAFORT | — | — | 7 | 20 | — | 3 | 7 | 2 |
| Equipe 3 LRDE | 9 | — | 9 | 7 | — | — | 7 | — |
| Equipe 4 ESPACE | — | — | 6 | 7 | — | — | 19 | — |
| Equipe 5 IRIS | — | 9 | — | — | — | 15 | — | — |
| Equipe 6 CRIEF | — | 6 | 7 | 6 | 27 | — | — | — |
| TOTAL | 28 | 36 | 41 | 45 | 57 | 21 | 47 | 24 |

E3. décrire le calendrier général du projet sous forme d'un échéancier récapitulatif des différents « work packages », tâches, « deliverables » ; un diagramme de Gantt (déroulement des tâches dans le temps) est souhaitable.

L'organisation des tâches par les 8 Work Packages est décrite ci-dessous. Ces WP s'articulent autour de deux phases. La phase 1 réunit les tâches de constitution de la base de données, de construction de la typologie des conflits et de synthèse des terrains dans une perspective d'homogénéisation des méthodes mobilisées. La phase 2 comprend, sur les terrains objets d'une analyse approfondie, les analyses relatives aux jeux d'acteurs et interactions, l'étude empirique des usages du droit et recours en justice, les approches à dimension spatiale, et enfin des enquêtes centrées sur la problématique de la valeur économique du foncier.

Différents produits ou « deliverables » ont été programmé à l'issue des deux phases successives (symbolisés par la lettre « D » insérée dans le diagramme) :

- à la fin de la phase 1 (18^{ème} mois), (1) un *manuel technique* décrivant le fonctionnement de la base de données (dictionnaire des variables, description de l'utilisation des formulaires) permettra à tout participant au projet d'alimenter la base de données gérée en réseau à partir d'une interface informatique simplifiée ; (2) un *répertoire raisonné*, diffusé sous forme de petit fascicule, proposera une nomenclature systématique des formes de conflictualité.
- à la fin de la phase 2 (36^{ème} mois), (1) un *site internet* ouvert offrira à toute personne intéressée la possibilité d'effectuer des interrogations sur la base, et constituera ainsi une forme de mise à disposition pour le public des recherches effectuées ; (2) sera également diffusé sous la forme d'un *atlas sélectif*, un recueil de cartes des zones étudiées, proposant des cartographies à des échelles diverses des conflits telles qu'elles auront été produites par le système d'information géographique mis en place.



E4. Le cas échéant, indiquer les coordinations prévues avec d'autres programmes ou projets de recherche, notamment ceux déposés dans le cadre du programme fédérateur ADD (appels 2005 ou 2006).

- Projet ANDYCOTE de l'Appel d'Offres blanc 2005

F. Difficultés et risques susceptibles de peser sur la bonne réalisation du projet et moyens prévus pour y parer

Difficulté 1 : Assurer la cohérence dans l'avancement du projet et préserver son caractère pluridisciplinaire. Les moyens mis en œuvre correspondent à des réunions régulières dont la finalité est d'assurer le suivi analytique de l'ensemble grâce à des échanges entre disciplines.

Difficulté 2 : Nécessité de développer une communication régulière entre les équipes en raison de leur dispersion géographique. Le recours régulier aux NTIC (vidéoconférences et site internet) est choisi pour remédier à l'absence de proximité géographique.

G. Autres

L'ensemble des personnes impliquées dans ce projet travaille depuis plusieurs années maintenant sur la problématique des conflits d'usage de l'espace. Leur expérience en la matière se double d'une connaissance approfondie des méthodes utilisées dans le cadre de notre proposition.

Notre groupe a une pratique importante et répétée de la recherche sur les conflits, ainsi que **des relations avec les acteurs locaux.** Nous avons travaillé pour le compte de différents partenaires, qui se sont servis de nos recherches dans le cadre de leurs pratiques locales, en particulier en relation avec les questions de Développement Durable. Donnons deux exemples :

- dans le cadre de nos recherches concernant le PNR des Monts d'Ardèche, nous avons réalisé un travail sur la pullulation des sangliers, qui est consultable sur le site du PNR et a servi d'argument dans des groupes de concertation locaux entre chasseurs, pouvoirs publics et environnementalistes ;

- nos recherches dans le Voironnais nous ont permis de réaliser un travail sur les corridors écologiques, présenté et discuté dans le cadre des projets de corridors défendus par deux groupes d'acteurs locaux.

Par ailleurs, **nous mobiliserons les participants du Séminaire « Conflits et Territoires », que nous organisons** tous les derniers Mardi du mois, à l'INA-PG, et qui a pour but, autour de l'intervention d'un invité, d'engager la discussion sur la question des conflits liés à l'espace, et tout particulièrement sur la place des conflits dans la construction et la gouvernance des territoires.

Enfin, **les recherches ici entreprises s'inscrivent dans le cadre de la préparation du Congrès joint de l'ERSA (European Regional Science Association,) et de l'ASRDLF (Association de Science Régionale de Langue Française),** qui se déroulera du 29 Août au 2 Septembre 2007, sur le thème, « Développement durable et Gouvernance des territoires ». Ce Colloque est organisé par André Torre et son équipe.

4- COLLABORATIONS
AUTRES PARTENAIRES⁴

- **Partenaire n°1**

Caisse des dépôts et consignations (CDC)
INSTITUT CDC POUR LA RECHERCHE, 56 rue de Lille, 75007 PARIS.

Correspondant : Isabelle Laudier
Isabelle.laudier@caissedesdepots.fr

La Caisse des Dépôts est une institution financière publique, en charge de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'État et les collectivités territoriales. Ses filiales d'ingénierie et de services, dans le transport, l'immobilier, les infrastructures et les loisirs sont directement concernées par les enjeux sociaux et environnementaux. L'institut CDC apporte son soutien financier à des programmes de recherche répondant à des thématiques prioritaires parmi lesquelles le développement durable.

Contribution : financement de 50% d'une allocation de thèse (S. Darly) sur les conflits liés à l'agriculture en zone péri-urbaine.

- **Partenaire n°2**

SAFER Ile-de-France
19, rue d'Anjou, 75008 PARIS

Correspondant : Julien Costille
jcostille@safer-idf.com

Les SAFER sont des acteurs clefs des opérations locales d'aménagement foncier (pouvoirs de préemption, rôle d'expertise). La SAFER IDF est engagée dans une réflexion sur le contexte social et institutionnel de son action et sur les types de conflits liés à l'aménagement rural dans un contexte de pression foncière importante.

Contribution : mise à disposition gratuite de bases de données relatives aux opérations de préemptions (nature des terrains, motifs de préemption ou de refus de préempter), accès à des documents relatifs à des litiges sur ces opérations.

- **Partenaire n°3**

Cellule Etudes et recherches de la Direction des affaires civiles (Ministère de la Justice)
13, place Vendôme 75001 Paris

Correspondant : Brigitte Munoz-Perez
Brigitte.Munoz-Perez@justice.gouv.fr

La Cellule Etudes et recherches de la Direction des affaires civiles conçoit et met à jour les nomenclatures statistiques mesurant l'activité des tribunaux, supervise l'analyse des données et s'occupe de la gestion de l'annuaire statistique de la justice. Elle fournit une aide documentaire pour des recherches dont l'intérêt est validé par la Direction des affaires civiles.

Contribution : mise à disposition de dossiers judiciaires, accès à des bases de données.

⁴ Non mentionnés dans la partie 2 ou la partie 4bis